

Le Vésinet



# CARTE FAMILLE 2023/2024

## MODALITÉS

La Carte Famille est une aide forfaitaire attribuée par la Ville pour favoriser l'accès des enfants vésigondins aux activités extra-scolaires, culturelles ou sportives, pour les familles résidant au Vésinet depuis au moins un an au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Cette aide forfaitaire est de 60 € par enfant de moins de 18 ans inscrit à une activité.**

**Les conditions d'attribution sont les suivantes :**

- Avoir un Quotient Familial inférieur ou égal à 1 830 €\*.
- Avoir inscrit un enfant mineur fiscalement à charge à une activité annuelle dans une des structures suivantes :  
*Conservatoire Georges Bizet, Maison des Jeunes et de la Culture, Union Sportive du Vésinet et Vésinet Ibis Tennis Club.*

**Comment faire votre demande :**

- Compléter le formulaire ci-dessous, également disponible en ligne sur le site de la Ville [www.levésinet.fr](http://www.levésinet.fr), rubrique Carte Famille,
- Ajouter les pièces justificatives,
- Envoyer la demande complétée par mail à : [scolaire@levésinet.fr](mailto:scolaire@levésinet.fr) ou la déposer à l'accueil à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

**Date limite de dépôt des dossiers :** samedi 18 novembre 2023

**Renseignements :** service de la Vie Scolaire - 01 30 15 47 62

*\*Mode de calcul du Quotient Familial :*

$$QF = \frac{\text{revenu imposable}}{\text{nombre de parts fiscales} \times 12}$$



## FORMULAIRE : CARTE FAMILLE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**Vos enfants à charge :** Nom, prénom, âge et activité (préciser la structure concernée : Conservatoire Georges Bizet, MJC, USV, VITC)

Nom	Prénom	Âge	Activité

### PIECES À FOURNIR ET À JOINDRE À LA DEMANDE

**Tout dossier reçu après le samedi 18 novembre 2023 sera refusé et tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

- **Pour une première demande :** copie d'un justificatif de domicile\* de septembre 2022.
- Dans tous les cas : justificatif de domicile\* de septembre 2023
- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus de **toutes les personnes vivant au foyer** (avis 2023 sur les revenus 2022).
- Le coupon Carte Famille ou une attestation d'inscription délivré(e) par la **MJC**, l'**USV** ou le **VITC**.
- Pour le Conservatoire, cochez la case suivante :   
*L'obtention de la carte est soumise au paiement de votre facture, ce paiement sera vérifié en mairie.*
- Un RIB du compte sur lequel le virement sera effectué.

\* Facture de téléphone, d'électricité, de gaz, d'eau, quittance de loyer

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

**Date :**

**Signature :**